

Image not found or type unknown



## que devient le contrat de gestion suite au décès de mon père

Par **adock2**, le **04/02/2019** à **15:19**

Mon père vient de décéder , il était usufruitier de ma maison dont je suis la nu-proprétaire .  
Que devient le contrat de gestion qu'il avait renouvelé en janvier 2016 et qui comportait une clause se référant à l'ART 2003.

Puis je le dénoncer immédiatement ou le résilier par AR avec un délai de 3 mois ou dois je attendre octobre 2019 pour le dénoncer à la date anniversaire , càd janvier 2020 ?

Merci pour vos lumières